

TERMES DE REFERENCES

Recrutement d'un Consultant Individuel chargé de l'élaboration des textes réglementaires et de la sensibilisation des parties prenantes

Dans le cadre de l'Etude en vue de la mise en œuvre du fonds compétitifs et d'innovation pour l'amélioration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

I- CONTEXTE

Dans le cadre de la refondation engagée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, les stratégies et actions choisies ont comme objectifs de :

- i) Produire des sortants de l'enseignement supérieur qui soient compétitifs, créatifs et employables dans l'économie nationale, voire internationale ;
- ii) Produire des résultats de recherche qui répondent au mieux aux besoins du développement national, adoptant des mécanismes de relation innovants entre la recherche et les secteurs productifs.

Dans un contexte de rareté de ressources financières et pour faire face aux enjeux que supposent les objectifs fixés par la refondation du secteur, Madagascar à l'instar d'autres pays, se dote d'un mécanisme de « Fonds compétitif » en vue d'orienter des ressources financières vers les projets à forte valeur ajoutée, les plus à même de produire les résultats qualitatifs escomptés.

Faisant suite au rapport des experts international et national concernant la faisabilité de la mise en place d'un Fonds compétitif pour l'enseignement supérieur et la recherche financée par un don PHRD (Japan Policy and Human Resources Development Fund) du gouvernement Japonais administré par la Banque Mondiale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique demande les services de deux consultants nationaux afin de l'appuyer au sein d'une « équipe projet » dans le cadre de la mise en œuvre de ce fonds compétitif.

Ce mécanisme de Fonds compétitif se veut un mécanisme pérennisé, financé sur des ressources nationales mais ouvert aux appuis des partenaires financiers et des partenaires économiques, privés et publics. Il se veut également être un outil de pilotage capable de s'adapter à l'évolution des besoins du système et d'accompagner les mutations souhaitées.

Le Fonds compétitif fonctionne sur la base d'Appels à Propositions (AAP) auxquels les institutions répondent en présentant des projets qui sont soumis à un examen anonyme par des experts du secteur concerné, utilisant des critères d'évaluation définis dans les AAP et publiquement annoncés pour évaluer leurs mérites.

II- OBJECTIFS ET ACTIVITES

Le consultant a pour objectifs d'assurer (i) la mise en place d'un nouveau dispositif réglementaire relatif à la création et au fonctionnement des organes du Fonds ainsi que les modalités de financement du budget pour deux ans d'opérationnalité ; (ii) la sensibilisation des parties prenantes du Fonds.

Il est notamment chargé des tâches principales suivantes :

- proposer les textes relatifs à la création du Fonds et à son organisation (Projet de statut viable de l'Association régissant le Fonds ; projet de textes réglementaires, les termes de références et autres documents nécessaires) mentionnés dans le projet de statut pour mettre en œuvre les organes du Fonds ;
- finaliser le manuel des procédures de gestion du Fonds ;
- préparer et animer un (des) atelier(s) de sensibilisation et de lobbying auprès des pouvoirs publics et PTF ;
- proposer dans la loi des finances de novembre 2013 un budget estimatif pour l'année 2014 ;
- proposer les modalités de financement du budget pour 2014 et préparer un argumentaire pour les prises de décisions nécessaires ;

- coordonner la conception du site Web du Fonds et contribuer à son alimentation;
- coordonner la conception de la campagne de communication du Fonds.

III - Période de la consultation

La durée du contrat de consultation est de 4 mois (du 01 Novembre 2013 au 28 février 2014).

IV – Produits livrables

Cinq (05) jours calendaires après la signature du contrat, le prestataire devra produire un rapport de démarrage. Ce document devra décrire la méthodologie à suivre pour la réalisation de la mission et proposer un plan de travail pour les activités et la soumission des livrables.

Un rapport provisoire devra être élaboré au bout d'une période définie dans le rapport de démarrage.

A la fin de sa consultation, il mettra à la disposition du MESupReS (i) tous les textes réglementaires cités dans ses activités (ii) un budget prévisionnel du Fonds pour les deux appels à projet 2013-2014 (iii) un site web opérationnel ainsi que les documents relatifs à la campagne de communication du Fonds. Il remettra un rapport de synthèse de ses travaux de consultance.

Les documents en format papier seront fournis en trois exemplaires accompagnés des copies des fichiers numériques enregistrés sur CD-ROM ou Clé USB.

V- Méthodologie

Sous l'autorité du Chef de projet, le consultant travaillera en équipe avec le personnel du ministère, le coordonateur du projet PARRUR, les représentants de l'AUF, des établissements d'enseignement supérieur et des Centres Nationaux de Recherche.

Le consultant devra remettre au comité de pilotage du fonds compétitifs :

- une méthodologie de travail et une organisation de la prestation
- un calendrier d'exécution, incluant les réunions de validation des travaux de consultance

Durant sa période de consultation, il participera, en tant que membre invité, aux réunions du Comité de pilotage du Fonds compétitif.

VI - Financement

Les frais de consultation seront basés sur un forfait convenu entre le MESupReS et le Consultant.

VII- Profil du Consultant

Le consultant devra notamment :

- posséder un Diplôme de très haut niveau (Doctorat, Ph D, Agrégation...) dans le domaine des sciences sociales (Economie, gestion, droit privé ou tout autre similaire ;
- être familiarisé dans le domaine universitaire et de celui de la recherche et être au courant de l'évolution des concepts de recherche et d'innovation ;
- justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans le montage et la gestion de projet similaire ; particulièrement dans l'élaboration et la rédaction des manuels de procédures et/ou autres outils d'opérationnalisations de mesures innovantes ;
- avoir des connaissances confirmées dans les domaines juridique et réglementaire malgaches ;
- avoir une très bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction en français ;
- être capable de respecter les délais fermes dictés par les présents termes de référence ;
- être disponible à travailler sous l'autorité du Chef de projet, avec les équipes du MESupReS
- connaissance des TIC – TICE est un plus.